

Compte-rendu de la Formation Spécialisée du CSAL du 20/11/2023

Administration :

V Gabelle (Présidente), L Soulié, A Besançon, K Perigaud, F Dauvergne,
Dr Rebière, F Rabbia.

Secrétariat assuré par M Froment et M Fontaine

Pour FO DGFIP 87 :

Lydie Peyrichout
Patricia Violet

Le quorum est atteint ; en l'absence de liminaire, l'ordre du jour a pu être abordé rapidement.

1. Point Budget

Le budget initial a été abondé de 4 445 € soit un total de 59 549 €.

Cela permet de nouvelles dépenses telles que deux escabeaux, des trousse de secours, du matériel ergonomique,...

FO DGFIP 87 a demandé que soit acheté, pour des mesures d'hygiène, un dérouleur d'essuie-mains à destination de la cafétéria du site Montmailler.

Vote :

Ensemble des OS : Pour

2. Examen du registre SST

Suite à une remarque d'absence d'évacuation des rationnaires de la cantine Cruveilhier, les règles de sécurité élémentaires ont été rappelées à l'ensemble des Administrations fréquentant le site.

Une alerte a été donnée concernant les infiltrations récurrentes sur le site de Bellac au 1^{er} étage, seul lieu occupé actuellement. La Présidente a demandé expressément l'envoi d'un courrier à la mairie qu'elle doublera d'un appel téléphonique. Ce site a vocation à accueillir la Maison France Service dans les prochains mois.

FO DGFIP 87 a alerté sur la forte intensité de l'éclairage dans la zone tampon du site Cruveilhier ; des télécommandes seront prochainement distribuées pour un réglage manuel en attendant la finalisation de l'installation du pilotage centralisé.

L'instance a été suspendue afin de rendre hommage à Ludovic Montuelle tué le 21/11/2022 dans l'exercice de ses fonctions.

3. Règlement intérieur

Dans le cadre de la réforme des instances représentatives du personnel, la mise en place des comités sociaux d'administration (CSA) et des formations spécialisées (FS) doit être finalisée avec l'adoption du règlement intérieur (RI) par chaque CSA, conformément au décret n°2020-1427 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations publiques et les établissements de l'État.

Le règlement intérieur type DGFIP a fait l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales, à travers un groupe de travail (GT) dédié au règlement intérieur, le 5 septembre 2023, qui s'inscrit dans les suites d'un cycle de GT consacrés aux droits et moyens syndicaux.

Le projet de règlement intérieur amendé a été présenté en FS le 29 septembre 2023 afin de recueillir ses propositions, qui ont ensuite été communiquées au CSAR, à l'appui du projet de règlement intérieur.

Celui-ci a été soumis à l'avis du CSAR le 16 octobre 2023, puis en seconde convocation le 26 octobre 2023. Les organisations syndicales ont voté contre.

FO DGFIP 87 et la CGT 87 ont proposé d'amender le document afin de pouvoir défendre au mieux les intérêts, les conditions de travail et la sécurité de tous.

Solidaires enverra, par écrit, ses propositions à la Direction.

Vote sur les propositions formulées ce jour :

Pour : FO DGFIP 87, CGT 87, CFDT/CFTC

Abstention : Solidaires

4. Point travaux – Cruveilhier

Le 1er déménagement, à la fin de la phase 1, a eu lieu entre le 23 octobre et 6 novembre. A l'issue de cette période, ont été installés en zone «tampon» de l'aile

nord du RDC, les services SDIF, PUC et SPFE. Au R-1 de nouveaux espaces d'archives ont été créés (dans les anciennes salles de formation) pour le SDIF et le SPFE. Le service du courrier industriel a été réinstallé au R-1.

Les représentants de la FS/CSAL ont visité le SDIF le 13/11/2023 dans le cadre des visites de services. Le compte-rendu a mis en lumière les nombreux dysfonctionnements de l'aménagement qui sera, à terme, généralisé à l'ensemble du bâtiment :

→ Le revêtement de sol: les collègues ont dénoncé les difficultés de déplacements des fauteuils de bureau ce qui risque d'entraîner, à plus ou moins long terme, des problèmes au niveau des lombaires. FO DGFIP 87 a rappelé que l'achat du nouveau matériel devra prendre en compte cet aléa. La Direction précise que l'achat de l'ensemble des fauteuils avait été effectué avant d'identifier cette problématique; elle doit revoir ce point avec le groupement. Elle se propose d'acquérir un fauteuil roulant à destination du personnel PMR.

Ce sol « révolutionnaire » nous avait été présenté comme étant résistant aux marquages des mobiliers ; les premiers constats démontrent l'inverse ; le point doit être revu avec le groupement !

→ Le nettoyage de ce revêtement: FO DGFIP 87 a rappelé que cette « moquette » nécessitait un nettoyage régulier de qualité avec du matériel adapté. La Direction nous a fait part du renouvellement en mars 2024 du marché de nettoyage qui devra inclure ces nouvelles contraintes ; ELIOR aurait déjà acheté le matériel ; il est déjà prévu 2heures de plus de nettoyage par jour ainsi qu'une seconde rotation sur les toilettes le temps des travaux.

→ La luminosité: la gestion de l'éclairage et des stores sera automatisée dans les open-spaces contrairement aux bureaux individuels. Une télécommande d'éclairage sera momentanément attribuée au service.

→ La circulation: les va-et-vient incessants sont source de désagréments pour les agents situés à proximité de l'allée centrale. La Direction n'a aucune solution à proposer.

→ L'acoustique: les travaux de désamiantage ont lieu au-dessus de la zone tampon. La Direction n'a proposé que des casques anti-bruit et le télétravail ; cependant, ce dernier semble difficile à mettre en place compte tenu des rotations pour assurer l'accueil des usagers. Indépendamment de ces bruits liés aux travaux, les agents subissent une nuisance sonore continue liée aux échanges nécessaires au sein des équipes.

FO DGFIP 87 demande s'il peut être envisagé la mise à disposition de bureaux dans l'aile ouest avec une solution d'impression qui permettrait aux collègues, qui ne peuvent télétravailler, de pouvoir effectuer leurs missions dans de meilleures conditions ; la Direction retient cette proposition.

FO DGFIP 87 rappelle que cette solution momentanée ne résoudra pas l'inconvénient des open-spaces.

→ L'hygiène: des minis lave-mains inadaptés ont été installés dans les deux toilettes PMR ; il semblerait que ce ne soit pas le modèle retenu par la Direction ; leur remplacement est programmé.

➔ Le point d'eau : les fontaines à eau ont été supprimées. Le seul point d'eau actuellement disponible est le bac à seau dans le local destiné au ménage, lui aussi mal installé (posé trop haut) ; La Direction précise que la future salle de convivialité dispose d'un évier.

Le Dr Rebière, qui a effectué la visite du site, a confirmé l'ensemble des propos de FO DGFIP 87.

FO DGFIP 87 s'étonne que les différents handicaps n'ont pas été suffisamment pris en compte avec la création des open-spaces et des matériaux utilisés ; ce type d'environnement ne gère que du collectif alors que le handicap est individuel.

Pour information, les locaux syndicaux ont également été déménagés ; ils se situent désormais au 3^{ème} étage après le PRS ; cet aménagement provisoire permet de vous recevoir, en cas de besoin, en toute confidentialité.

5. Examen des fiches de signalement

2 fiches : 2 lettres de mise en garde ont été envoyées.

Il a été constaté une augmentation des fiches de signalement depuis la fermeture des sites liée au Nouveau Réseau de Proximité (usagers excédés par l'éloignement des sites, retards de traitement liés aux suppressions d'emploi).

La prochaine Loi de Finances prévoit de nouvelles procédures de sécurisation des agents notamment dans les missions de contrôle fiscal.

Pour FO DGFIP 87, aucune incivilité ne doit rester impunie !

6. Examen des exercices d'évacuation incendie

➤ Montmailler : un exercice en conditions réelles avec la mobilisation du SDIS 87 a permis de mettre en évidence quelques faiblesses telles que le comptage des agents.

➤ Saint-Yrieix-la-Perche : l'absence du point de rassemblement sera palliée par l'acquisition et l'installation du matériel adéquat sur les fonds de la FS/CSAL alors que cette dépense relève du propriétaire.

La Direction et les OS rappellent qu'il ne faut pas minimiser les alertes d'évacuation.

7. Examen des fiches d'accidents de service

2 accidents de service.

La direction a étudié la signalétique concernant la butée incriminée (porche Cruveilhier).

8. Dates des prochaines visites de sites

La lecture du compte-rendu de la visite du SGC de Limoges/Amendes est reportée à la prochaine FS/CSAL.

La prochaine visite est programmée le 12 décembre après-midi au SGC de Bessines-sur-gartempe.

9. Question diverse

FO DGFIP 87 évoque les midis de l'informatique organisés dans le cadre du mois de l'innovation ; Les collègues participants ont eu la désagréable surprise de devoir prendre ce moment, sur leur pause déjeuner et non sur du temps de travail. La Direction confirme qu'il ne s'agit pas de temps de travail. Pour les prochaines sessions, à bon entendeur...

Séance levée à 17h45

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N°DGI ou N°AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu